

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2015

Le 16 juin 2015, 19 h 45, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte KOCH, Maire.

Etaient présents : Brigitte KOCH, Sylvain FOUBERT, Evelyne GAPENNE, Jean - Marc LAMBERT, Daniel SOUDAN, Céline BONVALET, Franck ROSAK, Danielle DION, Pierre BRISSY

Excusés : Jean-Louis PILARD qui donne procuration à Daniel SOUDAN, Sylvette COFFINIER

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Adoption à l'unanimité du PV du 22 mai 2015

Mme Dion fait remarquer qu'il n'a pas été précisé le motif de son abstention à propos de la mise en vente de l'espace Lapierre et souhaite que cette remarque « aucun coût n'ayant été précisé en ce qui concerne la mise en norme en tant que ERP et ainsi que le chiffrage pour une éventuelle mise en location. » soit reportée dans le registre des comptes rendus de conseil municipal.

Ordre du jour :

Délibération : choix du prestataire pour les travaux de mise en accessibilité de l'école

Madame Koch rappelle que dans un premier temps les 3 devis ont été validés par Mme Comont (CCA). La société APAVE ayant été retenue pour la réalisation de l'AD'AP, va revoir le diagnostic afin de pouvoir éventuellement revoir à la baisse certains points qui ne seraient pas obligatoires. Madame Koch propose de reporter la décision lors d'une prochaine réunion afin d'attendre l'avis de l'APAVE.

Délibération : transfert de compétence de l'instruction du droit des sols à la CCA.

Madame Koch présente les points importants du projet de convention.

Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des Sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes de l'Abbevillois propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun du droit des sols.

C'est pour cela que la CCA lors de son Conseil Communautaire du 19 décembre 2014 a voté la création d'un Service Commun d'Urbanisme dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention présentée précise les missions du service commun et celles restant à la charge de la commune.

L'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien les compétences du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne la signature des autorisations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014, relative à la création d'un service commun du droit des sols

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'adhérer au service commun créé par la CCA

PREND acte qu'une cotisation d'un montant maximum de 4.50€/habitant (communes rurales) (population municipale) sera à verser annuellement à la CCA

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération : création d'une régie de recettes pour la mise en location de la salle de cantine

Vu la délibération du 22 mai 2015, décidant la mise en location de la salle de cantine aux habitants de Bellancourt au prix de 150€

Afin de simplifier les formalités administratives, le paiement des locations se fera en mairie auprès de la secrétaire ou en cas d'absence auprès d'un des responsables de la mise en location de la salle. Le règlement se fera par chèque ou en espèces.

Un titre de recette sera alors émis et déposé immédiatement en trésorerie.

Mme Dion s'abstient sur cette décision.

Délibération : autorisation pour Madame le Maire d'embaucher un contrat aidé pour le remplacement de Mme Euvé à la rentrée de septembre.

Mme De Herdt partant en retraite à compter du 30 juin 2015

Mme Euvé, actuellement en CUI, prenant le poste de Mme De herdt à compter du 1^{er} septembre 2015

Madame Le Maire explique que pour les besoins du service cantine et nettoyage, il est nécessaire de remplacer Mme Euvé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise Madame Le Maire à accomplir toutes les démarches avec pôle emploi pour le recrutement d'un nouvel agent eu CUI à raison de 20h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015.

Informations diverses

Cimetière

Madame le Maire annonce qu'une réserve d'eau offerte par M. Foubert a été installée au cimetière.

M. Brissy fait part qu'une entreprise de pompes funèbres s'est servie de la réserve d'eau privée de Mme Roy.

Mme Koch prévient la société et conseille à Mme Roy de mettre un petit panneau « réserve d'eau privée »

Mme Koch relate que des vols ont encore été signalés et qu'elle a prévenu la gendarmerie.

Ecole

Suite à la demande faite par les enseignants Mme Koch attend la convention établie par la commune de Vauchelles pour la mise à disposition de leur gymnase pour la pratique du sport le jeudi matin.

Mme Koch annonce la commande de l'armoire froide de la cantine, dépense inscrite au BP 2015.

La kermesse aura lieu le 27 juin

Lotissement

Mme Koch fait part aux conseillers que les employés communaux ont du débarrasser les ordures déposées illégalement.

Mme Bonvalet fait part qu'un panneau « voie privée » est tombé

Plaintes

Mme Dion fait part des plaintes reçues à propos des déjections canines de plus en plus fréquentes.

Mme Koch propose de faire un rappel sur le site visant les propriétaires de ces chiens.